

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 28 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le mardi 28 avril à 19h00, le conseil communautaire, dûment convoqué s'est réuni en la salle Claude Monnet à Pont-Sainte-Maxence, sous la présidence d'Arnaud DUMONTIER.

Etaient présents :

M. Arnaud DUMONTIER, Mme Teresa DIAS, M. Philippe KELLNER, Mme Marinette CAROLE, M. François MORENC, Mme Isabelle JADAS, M. David MELO-PENA, Mme Marie-Laurence PILLON CARRARA, M. Marc MOUILLESEAU, M. Christopher CAMMERMAN, Mme Sylvie SAGON, M. Michel ESPAGERLIERE, Mr Xavier BERNARD, Mr Philippe FROIDEVAL, M. Sébastien BERTHE, M. Michel SINEAU, Mme Filippa SANFILIPPO-THUILLIER, M. José DROUART, M. Laurent LEFEBVRE, Mme Isabelle CRAPPIER, M. Bruno DAUGUET, Mme Stéphanie LEROY, M. Alain TOPIN, Mme Caroline BARRUCAND, Mme Sindy DA SILVA, Mme Françoise DEMAISON, M. Alexis DERACHE, M. François DROUIN, Mme Laëtitia GOURDON, Mme Marie-Christine MAGNIER, Mme Maryse MARCOLLA, M. Christophe MIQUEL, Mme Claude POITOU, Mme Valérie POULAIN, M. Jean-Pierre REVIERE, M. Reynald ROSSIGNOL, M. Eddy SCHWARZ, M. Bruno VERMEULEN, Mme Valérie LEBOYER, M. Denis MESSIO, M. Bruno BIANCHI, Mme Pascale CADET, Mme Laurence DURA, Mme Nadine FRANCON, M. Jean-Philippe LEBAILLIF, M. Michaël JULIEN.

Absents excusés et absents: Dominique CAUDRON, Frédéric DEOM, (pouvoir à Mme PILLON-CARRARA), Khristine FOYART (pouvoir à M. DUMONTIER), Mme Valérie SNOECK (pouvoir à M. Christopher CAMMERMAN)

PRESIDENT DE SEANCE : M. Arnaud DUMONTIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Xavier BERNARD.

M. le président ouvre la séance à 19h00 et énonce les points à l'ordre du jour :

AFFAIRES GENERALES

Désignation d'un secrétaire de séance

Commission d'Appel d'Offres (CAO) : modalités et élection des membres

Désignation des élus délégués dans les commissions intercommunales

MOBILITES

Adhésion à l'association Réseau vélo et marche : habilitation de signature, **le président annonce à l'assemblée communautaire que ce point est ajourné et sera reporté à une séance ultérieure.**

FINANCES

Approbation des comptes de gestion 2025 - Budget principal

Approbation des comptes de gestion 2025 - Budget annexe ZA Moru-Pontpoint

Approbation des comptes de gestion 2025 - Budget annexe ZI Pont-Brenouille

Approbation des comptes de gestion 2025 - Budget annexe ZAC des Cornouillers

Approbation des comptes de gestion 2025 - Budget annexe ZA du Bas Pays

Approbation des comptes de gestion 2025 - Budget annexe Transport

Approbation des comptes de gestion 2025 - Budget annexe SPANC

Vote des comptes administratifs 2025 - Budget principal

Vote des comptes administratifs 2025 - Budget annexe ZA Moru-Pontpoint

Vote des comptes administratifs 2025 - Budget annexe ZI Pont-Brenouille

Vote des comptes administratifs 2025 - Budget annexe ZAC des Cornouillers
Vote des comptes administratifs 2025 - Budget annexe ZA Bas-Pays
Vote des comptes administratifs 2025 - Budget annexe Transport
Vote des comptes administratifs 2025 - Budget annexe SPANC

Affectation des résultats 2025 du budget principal
Affectation des résultats 2025 du budget annexe ZA Moru-Pontpoint
Affectation des résultats 2025 du budget annexe ZI Pont-Brenouille
Affectation des résultats 2025 du budget annexe ZAC des Cornouillers
Affectation des résultats 2025 du budget annexe ZA Bas Pays
Affectation des résultats 2025 du budget annexe Transports
Affectation des résultats 2025 du budget annexe SPANC

Vote du budget primitif 2026 - Budget principal
Vote du budget primitif 2026 - Budget annexe ZA Moru-Pontpoint
Vote du budget primitif 2026 - Budget annexe ZI Pont-Brenouille
Vote du budget primitif 2026 - Budget annexe ZAC des Cornouillers
Vote du budget primitif 2026 - Budget annexe ZA du Bas Pays
Vote du budget primitif 2026 - Budget annexe Transport
Vote du budget primitif 2026 - Budget annexe SPANC

QUESTIONS ORALES

* *
*

Avant l'examen des questions par le conseil communautaire, le président de séance vérifie les conditions de quorum :

50 conseillers en exercice, 46 présents, 4 absents, 49 votants.

N°34/26: Désignation d'un secrétaire de séance

Vote : Adoptée à l'unanimité

N° 35/26: Commission d'appel d'offres (CAO) – modalités de dépôt des listes de candidatures pour l'élection des membres titulaires et suppléants

Vote : Adoptée à l'unanimité

N° 36/26: Commission d'appel d'offres (CAO) – élection des membres titulaires et suppléants

Vote : Adoptée à l'unanimité

N° 37/26: Désignation des élus délégués dans les commissions intercommunales

N° 38/26: Approbation des comptes de gestion 2025 - budget principal

Vote : Adoptée à l'unanimité

N° 39/26: Approbation des comptes de gestion 2025 - Budget annexe ZA Moru-Pontpoint

Vote : Adoptée à l'unanimité

N° 40/26: Approbation des comptes de gestion 2025 - Budget annexe ZI Pont Brenouille

Vote : Adoptée à l'unanimité

N° 41/26: Approbation des comptes de gestion 2025 - Budget annexe ZAC des Cornouillers

Vote : Adoptée à l'unanimité

N° 42/26 : Approbation des comptes de gestion 2025 - Budget annexe ZA du Bas Pays
Vote : Adoptée à l'unanimité

N° 43/26 : Approbation des comptes de gestion 2025 - Budget annexe transport
Vote : Adoptée à l'unanimité

N° 44/26 : Approbation des comptes de gestion 2025 - Budget annexe SPANC
Vote : Adoptée à l'unanimité

N° 45/26 : Vote des comptes administratifs 2025 - budget principal
Vote : Adoptée à l'unanimité

N° 46/26 : Vote des comptes administratifs 2025 - Budget annexe ZA Moru-Ponpoint
Vote : Adoptée à l'unanimité

N° 47/26 : Vote des comptes administratifs 2025 - Budget annexe ZI Pont-Brenouille
Vote : Adoptée à l'unanimité

N° 48/26 : Vote des comptes administratifs 2025 - Budget annexe ZAC des Cornouillers
Vote : Adoptée à l'unanimité

N° 49/26 : Vote des comptes administratifs 2025 - Budget annexe ZA du Bas Pays
Vote : Adoptée à l'unanimité

N° 50/26 : Vote des comptes administratifs 2025 - Budget annexe transport
Vote : Adoptée à l'unanimité

N° 51/26 : Vote des comptes administratifs 2025 - Budget annexe SPANC
Vote : Adoptée à l'unanimité

N° 52/26 : Affectation des résultats 2025 du budget principal
Vote : Adoptée à l'unanimité

N° 53/26 : Affectation des résultats 2025 du budget annexe ZA Moru-Pontpoint
Vote : Adoptée à l'unanimité

N° 54/26 : Affectation des résultats 2025 du budget annexe ZI Pont-Brenouille
Vote : Adoptée à l'unanimité

N° 55/26 : Affectation des résultats 2025 du budget annexe ZAC des Cornouillers
Vote : Adoptée à l'unanimité

N° 56/26 : Affectation des résultats 2025 du budget annexe ZA du Bas Pays
Vote : Adoptée à l'unanimité

N° 57/26 : Affectation des résultats 2025 du budget annexe transport
Vote : Adoptée à l'unanimité

N° 58/26 : Affectation des résultats 2025 du budget annexe SPANC
Vote : Adoptée à l'unanimité

N° 59/26 : Vote du budget primitif 2026 – budget principal

Vote : Adoptée à la majorité

N° 60/26 : Vote du budget primitif 2026 – budget annexe ZA Moru-Pontpoint

Vote : Adoptée à l'unanimité

N° 61/26 : Vote budget primitif 2026 – budget annexe ZI Pont-Brenouille

Vote : Adoptée à l'unanimité

N° 62/26 : Vote budget primitif 2026 – budget annexe ZAC des Cornouillers

Vote : Adoptée à l'unanimité

N° 63/26 : Vote budget primitif 2026 - budget annexe ZA du Bas Pays

Vote : Adoptée à l'unanimité

N° 64/26 : Vote budget primitif 2026 - budget annexe transport

Vote : Adoptée à l'unanimité

N° 65/26 : Vote budget primitif 2026 - budget annexe SPANC

Vote : Adoptée à l'unanimité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.5211-1, L.2121-15 et L.2121-21,

Vu l'arrêté de création de la communauté de communes des pays d'Oise et d'Halatte en date du 31 décembre 1997,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 octobre 2025 portant composition du conseil communautaire de la CCPOH, corrélatrice au renouvellement général des conseils municipaux de 2026,

AFFAIRES GENERALES : désignation du secrétaire de séance

Le président demande au conseil communautaire de désigner un secrétaire de séance.

DESIGNE : M. Xavier BERNARD, secrétaire de séance.

Le vote est approuvée à l'unanimité (49 pour)

AFFAIRES GENERALES : commission d'Appel d'Offres (CAO) :

Modalités de dépôt de listes de candidatures pour l'élection des membres titulaires et suppléants :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.5211-1, L.2121-15 et L.2121-21.

Vu l'arrêté de création de la communauté de communes des pays d'Oise et d'Halatte en date du 31 décembre 1997.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 octobre 2025 portant composition du conseil communautaire de la CCPOH, corrélatrice au renouvellement général des conseils municipaux de 2026.

Considérant que dans le cadre du renouvellement du conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation des membres de la commission d'appel d'offres (CAO), qui sera constituée pour la durée du mandat qu'ils détiennent,

Considérant que la commission d'appel d'offres est l'organe chargé d'examiner les offres et de choisir les titulaires de marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens aux termes de l'article L1414-2 du CGCT,

Considérant que conformément à l'article L.1411-5 du CGCT, la commission d'appel d'offres à mettre en place est composée comme suit :

- le président ou son représentant, autorité habilitée à signer le marché public,
- cinq membres titulaires,
- cinq membres suppléants,

Considérant que l'élection se déroule au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel,

Considérant qu'à l'exception du président, tous les membres titulaires et les suppléants de la CAO sont élus par et parmi les membres de l'organe délibérant selon le système de « la représentation proportionnelle au plus fort reste » sur la base d'un scrutin de liste (articles L.1411-5 et D.1411-3 du CGCT),

Considérant qu'il convient de fixer les modalités de dépôt des listes de candidatures préalablement à cette élection,

Considérant qu'il a été proposé de déposer les candidatures sous forme de liste au secrétariat général de la CCPOH sis 1, rue d'Halatte à Pont-Sainte-Maxence (60700) ou parvenir par mail à l'adresse suivante : secretariat@ccpoh.fr. La date limite de dépôt des listes est fixée au 28 avril 2026 à 16h00,

Les candidatures déposées sont :

- **Mme Marinette CAROLE**, conseillère communautaire, commune de Bazicourt,
- **M. Jean-Philippe LEBAILLIF**, conseiller communautaire, commune de Verneuil-en-Halatte,
- **M. Denis MESSIO**, conseiller communautaire, commune de Saint-Martin-Longueau.

Cette liste n'est pas complète, le président fait appel à candidatures afin de répondre à la composition de la CAO : 5 élus titulaires et 5 suppléants.

L'organe délibérant prend acte des candidatures énoncées en séance et en vue de l'élection des membres de la commission d'appel d'offre, soit :

- **M. Frédéric DEOM**, conseiller communautaire, commune de Angicourt, membre titulaire,
- **Mme Françoise DEMAISON**, conseillère communautaire, commune de Pont-Sainte-Maxence, membre titulaire,
- **Mme Marie-Christine MAGNIER**, conseillère communautaire, commune de Pont-Sainte-Maxence, membre titulaire,
- **M. François DROUIN**, conseiller communautaire, commune de Pont-Sainte-Maxence, membre titulaire
- **M. José DROUART**, conseiller communautaire, commune de Les Ageux, membre titulaire
- **Mme Valérie LEBOYER**, conseillère communautaire, commune de Rieux, membre titulaire,
- **M. François MORENC**, conseiller communautaire, commune de Sacy-le-Petit, membre titulaire.

La liste des élus étant composée de 10 élus communautaires comme suit :

- **Mme Marinette CAROLE**, conseillère communautaire, commune de Bazicourt,
- **M. Jean-Philippe LEBAILLIF**, conseiller communautaire, commune de Verneuil-en-Halatte,
- **M. Denis MESSIO**, conseiller communautaire, commune de Saint-Martin-Longueau.
- **M. Frédéric DEOM**, conseiller communautaire, commune de Angicourt, membre titulaire,
- **Mme Françoise DEMAISON**, conseillère communautaire, commune de Pont-Sainte-Maxence, membre titulaire,
- **Mme Marie-Christine MAGNIER**, conseillère communautaire, commune de Pont-Sainte-Maxence, membre titulaire,
- **M. François DROUIN**, conseiller communautaire, commune de Pont-Sainte-Maxence, membre titulaire
- **M. José DROUART**, conseiller communautaire, commune de Les Ageux, membre titulaire
- **Mme Valérie LEBOYER**, conseillère communautaire, commune de Rieux, membre titulaire,
- **M. François MORENC**, conseiller communautaire, commune de Sacy-le-Petit, membre titulaire.

Il est demandé aux membres du conseil communautaire :

- de fixer et valider les modalités du dépôt des listes suivant les conditions énoncées ci-avant,
- de prendre acte des candidatures déposées,
- de prendre acte des résultats proclamés par le président et consignés au procès-verbal de séance.

RÉSULTATS DU SCRUTIN ET DÉCISION

La délibération a donné les résultats suivants :

- **Votants : 49**
- **Suffrages exprimés : 49**
- **Majorité absolue : 25**
- **Pour : 49**
- **Contre : 0**
- **Abstention, blanc, nul : 0**

La liste des candidats est approuvée à l'unanimité (49 pour)

Commission d'appel d'offres (CAO) – élection des membres titulaires et suppléants

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.5211-1, L.2121-15 et L.2121-21.

Vu l'arrêté de création de la communauté de communes des pays d'Oise et d'Halatte en date du 31 décembre 1997.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 octobre 2025 portant composition du conseil communautaire de la CCPOH, corrélative au renouvellement général des conseils municipaux de 2026.

Vu la délibération n° 35/26 du conseil communautaire en date du 28 avril 2026 actant l'unique liste des candidats déclarés afin de siéger au sein de la commission d'appel d'offres,

Considérant qu'à l'exception du président, tous les membres titulaires et les suppléants de la CAO sont élus par et parmi les membres de l'organe délibérant selon le système de « la représentation proportionnelle au plus fort reste » sur la base d'un scrutin de liste (articles L.1411-5 et D.1411-3 du CGCT),

Considérant qu'à cette fin, le conseil communautaire propose par le biais de deux délibérations distinctes adoptées au cours de la même séance (QE n°54877 JO AN du 18 octobre 2016 page 8626).
 de :

Cas général : liste unique

Si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, et il en est donné lecture par le président de l'assemblée délibérante.

Considérant que les élus communautaires sont d'accord pour ne pas procéder au scrutin secret,

Il est donc proposé au conseil communautaire de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres suivant la composition de la liste :

- **M. Frédéric DEOM**, conseiller communautaire, commune de Angicourt, membre titulaire,
- **Mme Françoise DEMAISON**, conseillère communautaire, commune de Pont-Sainte-Maxence, membre titulaire,
- **Mme Marie-Christine MAGNIER**, conseillère communautaire, commune de Pont-Sainte-Maxence, membre titulaire,
- **M. François DROUIN**, conseiller communautaire, commune de Pont-Sainte-Maxence, membre titulaire,
- **M. José DROUART**, conseiller communautaire, commune de Les Ageux, membre titulaire,
- **Mme Valérie LEBOYER**, conseillère communautaire, commune de Rieux, membre titulaire,
- **M. François MORENC**, conseiller communautaire, commune de Sacy-le-Petit, membre titulaire,
- **Mme Marinette CAROLE**, conseillère communautaire, commune de Bazicourt,
- **M. Jean-Philippe LEBAILLIF**, conseiller communautaire, commune de Verneuil-en-Halatte,
- **M. Denis MESSIO**, conseiller communautaire, commune de Saint-Martin-Longueau.

RÉSULTATS DU SCRUTIN ET DÉCISION

La délibération a donné les résultats suivants :

- **Votants : 49**
- **Suffrages exprimés : 49**
- **Majorité absolue : 25**
- **Pour : 49**
- **Contre : 0**
- **Abstention, blanc, nul : 0**

Sont élus pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres pour la durée du mandat (2026-2032) :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Mme Marinette CAROLE (Bazicourt)	M. Frédéric DEOM (Angicourt)

M. José DROUART (Les Ageux)	Mme Marie-Christine MAGNIER (Pont-Sainte-Maxence)
Mme Françoise DEMAISON (Pont-Sainte-Maxence)	Mme Valérie LEBOYER (Rieux)
M. François DROUIN (Pont-Sainte-Maxence)	M. Jean-Philippe LEBAILLIF (Verneuil-en-Halatte)
M. François MORENC (Sacy-le-Petit)	M. Denis MESSIO (Saint-Martin-Longueau)

Le scrutin est approuvé à l’unanimité (49 pour)

Désignation des élus délégués dans les commissions intercommunales

Lors du conseil communautaire du 14 avril et conformément à l’article L 2121-22 du CGCT, le conseil communautaire a créé les commissions intercommunales afin d’étudier les questions qui lui seront soumises, comme suit :

- commission des finances et des marchés publics sous la vice-présidence de Mme Teresa DIAS
- commission environnement, déchets et voies douces sous la vice-présidence de M. Philippe KELLNER
- commission tourisme sous la vice-présidence de Mme Marinette CAROLE
- commission développement économique sous la vice-présidence de M. François MORENC
- commission culture sous la vice-présidence de Mme Marie-Laurence PILLON CARRARA
- commission aménagement du territoire sous la vice-présidence de M. David MELO PENA
- commission de la petite enfance, de l’enfance, de la jeunesse et de la solidarité sous la vice-présidence de Mme Isabelle JADAS

Ces commissions n’ont pas de pouvoir décisionnel. Elles sont en revanche une force de propositions et d’orientations importantes. Leur travail est avant tout d’éclairer la prise de décisions des instances communautaires (bureau et conseil).

Conformément aux dispositions de l’article L.5211-40-1 du CGCT, le conseil peut prévoir la participation de conseillers municipaux non communautaires et des conseils communautaires des communes membres, suivant les modalités suivantes : un élu minimum et au maximum trois par commission, libre à chaque maire de fixer le nombre souhaité.

Il est demandé aux membres du conseil communautaire, d’approuver le nombre d’élus, par commune, soit au minimum un élu et au maximum trois élus par commission, et de désigner les élus délégués à siéger au sein des commissions intercommunales, pour chaque commune.

Le président donne lecture de la liste des maires qui ont fait parvenir la leur : Pontpoint, Sacy-Le-Grand, Saint-Martin-Longueau, Sacy-Le-Petit, Rieux, Bazicourt, Verneuil-En-Halatte. Pour les communes n’ayant pas fourni leur liste, le président interroge, les maires.

A l’énoncer de la liste de Pontpoint, M. Dauguet intervient en expliquant qu’il n’a pas eu le choix de présenter des élus municipaux malgré son souhait d’en discuter avec le maire de Pontpoint et conteste la liste de celui-ci. M. Rossignol s’interroge, demandant pourquoi il n’y pas de conseiller communautaire dans la liste. M. Melo-Pena explique qu’il a choisi les membres de manière à ce qu’il y ait un équilibre de travail et indique que M. Dauguet, a été choisi pour siéger dans la commission tourisme. Un débat s’installe entre M. MELO-PENA et M.DAUGUET quant à la désignation des élus communautaire et élus municipaux dans les commissions intercommunales pour la commune de Pontpoint. Le président rappelle qu’il convient de désigner entre un et trois élus par commissions.

N'ayant pas d'accord entendu entre M. MELO-PENA et M. DAUGUET, M. le président décide le passage à l'urne pour l'élection de la commission finance.

Le vote s'installe. A l'issu du dépouillement, pour cette commission finance, M. MELO-PENA, décide d'énoncer verbalement les noms des élus communautaires et municipaux pour siéger au sein des autres commissions intercommunales.

La désignation des élus conseillers communautaires et non communautaire pour les autres commissions se poursuit, l'ensemble sera repris dans un tableau récapitulatif comme indiqué par le président.

Il est demandé aux membres du conseil communautaire :

- d'approuver le nombre d'élus, par commune, soit au minimum un élu et au maximum trois élus par commission,
- de désigner les élus délégués à siéger au sein des commissions intercommunales, pour chaque commune.

Le scrutin est approuvé à l'unanimité (49 pour)

FINANCES : Budget communautaire

Approbation des comptes de gestion 2025 - Budget principal

Le président donne la parole à Mme Teresa DIAS qui énonce la note suivante.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Est appelé à déclarer que le compte de gestion dressé par le Trésorier pour le budget principal, pour l'exercice 2025, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de déclarer que le compte de gestion dressé par le Trésorier pour le budget principal, pour l'exercice 2025, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le scrutin est approuvé à l'unanimité (49 pour)

Approbation des comptes de gestion 2025 - Budget annexe ZA Moru-Pontpoint

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Est appelé à déclarer que le compte de gestion dressé par le Trésorier pour le budget principal, pour l'exercice 2025, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire :

- de déclarer que le compte de gestion dressé par le Trésorier pour le budget annexe ZA Moru-Pontpoint, pour l'exercice 2025, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le scrutin est approuvé à l'unanimité (49 pour)

Approbation des comptes de gestion 2025 - Budget annexe ZI Pont-Brenouille

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Est appelé à déclarer que le compte de gestion dressé par le Trésorier pour le budget principal, pour l'exercice 2025, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire :

- de déclarer que le compte de gestion dressé par le Trésorier pour le budget annexe ZI Pont-Brenouille, pour l'exercice 2025, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le scrutin est approuvé à l'unanimité (49 pour)

Approbation des comptes de gestion 2025 - Budget annexe ZAC des Cornouillers

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Est appelé à déclarer que le compte de gestion dressé par le Trésorier pour le budget principal, pour l'exercice 2025 visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire :

- de déclarer que le compte de gestion dressé par le Trésorier pour le budget annexe ZAC des Cornouillers, pour l'exercice 2025, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le scrutin est approuvé à l'unanimité (49 pour)

Approbation des comptes de gestion 2025 - Budget annexe ZA du Bas Pays

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Est appelé à déclarer que le compte de gestion dressé par le Trésorier pour le budget principal, pour l'exercice 2025, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire :

- de déclarer que le compte de gestion dressé par le Trésorier pour le budget annexe ZA du Bas Pays, pour l'exercice 2025, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le scrutin est approuvé à l'unanimité (49 pour)

Approbation des comptes de gestion 2025 - Budget annexe Transport

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Est appelé à déclarer que le compte de gestion dressé par le Trésorier pour le budget principal, pour l'exercice 2025, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire :

- de déclarer que le compte de gestion dressé par le Trésorier pour le budget annexe transport, pour l'exercice 2025, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Voir éléments budgétaires en annexe et maquettes

Le scrutin est approuvé à l'unanimité (49 pour)

Approbation des comptes de gestion 2025 - Budget annexe SPANC

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Est appelé à déclarer que le compte de gestion dressé par le Trésorier pour le budget principal, pour l'exercice 2025, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire :

- de déclarer que le compte de gestion dressé par le Trésorier pour le budget annexe SPANC, pour l'exercice 2025, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le scrutin est approuvé à l'unanimité (49 pour)

Vote des comptes administratifs 2025 - Budget principal

M. le président indique qu'il ne peut participer au vote et qu'il est nécessaire d'élire un président de séance afin d'assurer la présidence lors des votes du compte administratif 2025 du budget principal et des budgets annexes. M. François MORENC est élu président de séance pour ces points.

M. le président quitte la salle de réunion,

Avant de procéder au vote, M. François MORENC vérifie les conditions de quorum :

50 conseillers en exercice, 45 présents, 05 absents, 47 votants.

Mme DIAS poursuit la lecture des points financiers.

L'assemblée est invitée à prendre acte du compte administratif, lequel se résume ainsi :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		7 369 234,57 €	2 299 945,76 €		2 299 945,76 €	7 3369 234,57 €
Opérations de l'exercice	25 159 351,44 €	28 390 050,15 €	2 815 853,42 €	5 142 892,60 €	27 975 204,86 €	33 532 942,75 €
Résultats de l'exercice	25 159 351,44 €	35 759 284,72 €	5 115 799,18 €	5 142 892,60 €	30 275 150,62 €	40 902 177,32 €
Résultat de clôture	10 599 933,28 €		27 093,42 €		10 627 026,70 €	
Solde des restes à réalisés			1 210 902,43 €	8 400,00 €		
Résultats définitifs	10 599 933,28 €		- 1 175 409,01€		9 424 524,27 €	

Le scrutin est approuvé à l'unanimité (47 pour)

Vote des comptes administratifs 2025 - Budget annexe ZA Moru-Pontpoint

L'assemblée est invitée à prendre acte du compte administratif, lequel se résume ainsi :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		60 125,12 €		38 935,47 €		99 060,59 €
Opérations de l'exercice	295 113,20 €	289 391,23 €	289 391,23 €	253 713,88 €	584 504,43 €	543 105,11 €
Résultats de l'exercice	295 113,20 €	349 516,35 €	289 391,23 €	292 649,35 €	584 504,43 €	642 165,70 €
Résultat de clôture	54 403,15 €		3 258,12 €		57 661,27 €	

Le scrutin est approuvé à l'unanimité (47 pour)

Vote des comptes administratifs 2025 - Budget annexe ZI Pont-Brenouille

L'assemblée est invitée à prendre acte du compte administratif, lequel se résume ainsi :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		155 233,17 €	122 883,17 €		122 883,17 €	155 233,17 €
Opérations de l'exercice	231 603,71 €	229 131,79 €	229 131,79 €	226 603,71 €	460 735,50 €	455 735,50 €
Résultats de l'exercice	231 603,71 €	384 364,96 €	352 014,96 €	226 603,71 €	583 618,67 €	610 968,67 €
Résultat de clôture	152 761,25 €		-125 411,25 €		27 350,00 €	

Le scrutin est approuvé à l'unanimité (47 pour)

Vote des comptes administratifs 2025 - Budget annexe ZAC des Cornouillers

L'assemblée est invitée à prendre acte du compte administratif, lequel se résume ainsi :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	76 902,37 €			452 139,22 €	76 902,37 €	452 139,22 €

Opérations de l'exercice	586 144,22 €	377 574,61 €	214 176,91 €	584 970,34 €	800 321,13 €	962 544,95 €
Résultats de l'exercice	663 046,59 €	377 574,61 €	214 176,91 €	1 037 109,56 €	877 223,50 €	1 414 684,17 €
Résultat de clôture	-285 471,98 €		822 932,65 €		537 460,67 €	

Le scrutin est approuvé à l'unanimité (47 pour)

Vote des comptes administratifs 2025 - Budget annexe ZA Bas-Pays

L'assemblée est invitée à prendre acte du compte administratif, lequel se résume ainsi :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				1 236 666,66 €		1 236 666,66 €
Opérations de l'exercice	83 337,81 €	94 942,81 €	83 337,81 €	33 333,34 €	166 675,62 €	128 276,15 €
Résultats de l'exercice	83 337,81 €	94 942,81 €	83 337,81 €	1 270 000,00 €	166 675,62 €	1 364 942,81 €
Résultat de clôture	11 605,00 €		1 186 662,19 €		1 198 267,19 €	

Le scrutin est approuvé à l'unanimité (47 pour)

Vote des comptes administratifs 2025 - Budget annexe Transport

L'assemblée est invitée à prendre acte du compte administratif, lequel se résume ainsi :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		140 750,46 €				140 750,46 €
Opérations de l'exercice	701 833,97 €	1 262 255,87 €			701 833,97 €	1 262 255,87 €
Résultats de l'exercice	701 833,97 €	1 403 006,33 €			701 833,97 €	1 403 006,33 €
Résultat de clôture	701 172,36 €				701 172,36 €	

Le scrutin est approuvé à l'unanimité (47 pour)

Vote des comptes administratifs 2025 - Budget annexe SPANC

L'assemblée est invitée à prendre acte du compte administratif, lequel se résume ainsi :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		13 305,13 €				13 305,13 €
Opérations de l'exercice	5 373,50 €	4 552,00 €			5 373,50 €	4 552,00 €
Résultats de l'exercice	5 373,50 €	17 857,13 €			5 373,50 €	17 857,13 €
Résultat de clôture	12 483,63 €				12 483,63 €	

Le scrutin est approuvé à l'unanimité (47 pour)

Le président revient dans la salle.

Mme DIAS reprend la lecture des points financiers.

Affectation des résultats 2025 du budget principal

Après avoir approuvé le compte administratif 2025 qui présente un solde de fonctionnement de + **10 599 933.28€**, un solde d'investissement de + **27 093.42€** et un solde des restes à réaliser de + **1 202 502.43€**, le conseil communautaire est appelé à reprendre les résultats 2025 au budget primitif 2026 comme suit :

- Affectation du résultat pour : 1 175 409.01€
(Ligne 1068 en recettes)
- Report en section de fonctionnement pour : 9 424 524.27€
(Ligne 002 en recettes)
- Report en section d'investissement pour : 27 093.42€
(Ligne 001 en recettes)

Le scrutin est approuvé à l'unanimité (49 pour)

Affectation des résultats 2025 du budget annexe ZA Moru-Pontpoint

Après avoir approuvé le compte administratif 2025 qui présente un solde de fonctionnement de + **54 403.15€**, un solde d'investissement de + **3 258.12€**, le conseil communautaire est appelé à reprendre les résultats 2025 au budget primitif 2026 comme suit :

- Report en section de fonctionnement pour : 54 403.15€
(Ligne 002 en recettes)
- Report en section d'investissement pour : 3 258.12€
(Ligne 001 en recettes)

Le scrutin est approuvé à l'unanimité (49 pour)

Affectation des résultats 2025 du budget annexe ZI Pont-Brenouille

Après avoir approuvé le compte administratif 2025 qui présente un solde de fonctionnement de + **152 761.25€**, un solde d'investissement de – **125 411.25€**, le conseil communautaire est appelé à reprendre les résultats 2025 au budget primitif 2026 comme suit :

- Affectation du résultat pour : 125 411.25€
(Ligne 1068 en recettes)
- Report en section de fonctionnement pour : 27 350€
(Ligne 002 en recettes)
- Report en section d'investissement pour : 125 411.25€
(Ligne 001 en dépenses)

Le scrutin est approuvé à l'unanimité (49 pour)

Affectation des résultats 2025 du budget annexe ZAC des Cornouillers

Après avoir approuvé le compte administratif 2025 qui présente un solde de fonctionnement de – **285 471.98€**, un solde d'investissement de + **822 932.65€**, le conseil communautaire est appelé à reprendre les résultats 2025 au budget primitif 2026 comme suit :

- Report en section de fonctionnement pour : 285 471.98€
(Ligne 002 en dépenses)
- Report en section d'investissement pour : 822 932.65€
(Ligne 001 en recettes)

Le scrutin est approuvé à l'unanimité (49 pour)

Affectation des résultats 2025 du budget annexe ZA Bas Pays

Après avoir approuvé le compte administratif 2025 qui présente un solde de fonctionnement de + **11 605€**, un solde d'investissement de + **1 186 662.19€**, le conseil communautaire est appelé à reprendre les résultats 2025 au budget primitif 2026 comme suit :

- Report en section de fonctionnement pour : 11 605€
(Ligne 002 en recettes)
- Report en section d'investissement pour : 1 186 662.19€
(Ligne 001 en recettes)

Le scrutin est approuvé à l'unanimité (49 pour)

Affectation des résultats 2025 du budget annexe Transports

Après avoir approuvé le compte administratif 2025 qui présente un solde de fonctionnement de + **701 172.36€**, le Conseil communautaire est appelé à reprendre les résultats 2025 au budget primitif 2026 comme suit :

- Report en section de fonctionnement pour : 701 172.36€
(Ligne 002 en recettes)

Le scrutin est approuvé à l'unanimité (49 pour)

Affectation des résultats 2025 du budget annexe SPANC

Après avoir approuvé le compte administratif 2025 qui présente un solde de fonctionnement de + **12 483.63€**, le Conseil communautaire est appelé à reprendre les résultats 2025 au budget primitif 2026 comme suit :

- Report en section de fonctionnement pour : 12 483.63€
(Ligne 002 en recettes)

Le scrutin est approuvé à l'unanimité (49 pour)

Vote du budget primitif 2026 - Budget principal

Mme Dias indique que c'est une première pour beaucoup d'élus présents et effectue une présentation (projetée sur grand écran et jointe en annexe). Puis, il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir adopter le budget primitif 2026 - budget principal, lequel s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 35 268 702.91€
- Recettes : 35 268 702.91€

Section d'investissement

- Dépenses : 13 765 535.98€
- Recettes : 13 765 535.98€

M. MOUILLESEAUX demande la parole au président. Il souhaite échanger sur le budget général et revient sur les projets évoqués par Mme DIAS lors de sa présentation. Il fait remarquer qu'à ce jour, les procès-verbaux des derniers conseils et bureaux ne sont toujours pas disponibles, notamment celui concernant le débat d'orientations budgétaires (DOB), au cours duquel le président avait indiqué que le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) ferait l'objet d'une nouvelle réflexion.

Le président prend la parole et exprime son accord avec l'ensemble des propos de M. MOUILLESEAUX. Il évoque le projet de la Manekine, précisant que celui-ci doit encore être revu et pourrait ne pas être engagé cette année. En revanche, il souligne que les projets de la crèche de Verneuil-en-Halatte et de la cuisine centrale sont désormais stabilisés. Le président ajoute qu'étant au début d'un nouveau mandat d'une durée probable de sept ans, il est judicieux de s'accorder une année supplémentaire de réflexion.

Le scrutin est approuvé à la majorité (47 pour, 2 oppositions)

Vote du budget primitif 2026 - Budget annexe ZA Moru-Pontpoint

Il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir adopter le budget primitif 2026 du budget annexe ZA Moru Pontpoint qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 363 101.15€
- Recettes : 363 101.15€

Section d'investissement

- Dépenses : 311 359.27€
- Recettes : 311 359.27€

Le scrutin est approuvé à l'unanimité (49 pour)

Vote du budget primitif 2026 - Budget annexe ZI Pont-Brenouille

Il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir adopter le budget primitif 2026 du budget annexe ZI Pont Brenouille qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 501 795.80€
- Recettes : 501 795.80€

Section d'investissement

- Dépenses : 561 647.05€
- Recettes : 561 647.05€

Le scrutin est approuvé à l'unanimité (49 pour)

Vote du budget primitif 2026 - Budget annexe ZAC des Cornouillers

Il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir adopter le budget primitif 2026 du budget annexe ZAC Les Cornouillers qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 868 981.98€
- Recettes : 868 981.98€

Section d'investissement

- Dépenses : 1 375 932.65€
- Recettes : 1 375 932.65€

M. MOUILLESEAUX demande si l'ensemble des lots a été vendu. M. MORENC indique qu'il ne reste qu'un lot qui est sous compromis de vente et précise qu'il s'agit d'une entreprise déjà implantée « AD'HOM Paysage » sur la zone et qui souhaite s'agrandir.

Le scrutin est approuvé à l'unanimité (49 pour)

Vote du budget primitif 2026 - Budget annexe ZA du Bas Pays

Il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir adopter le budget primitif 2026 du budget annexe ZA Bas Pays qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 3 173 491.47€
- Recettes : 3 173 491.47€

Section d'investissement

- Dépenses : 2 316 393.96€
- Recettes : 2 316 393.96€

Le scrutin est approuvé à l'unanimité (49 pour)

Vote du budget primitif 2026 - Budget annexe Transport

Il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir adopter le budget primitif 2026 du budget annexe Transport qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 2 015 172.36€
- Recettes : 2 015 172.36€

Section d'investissement

- Dépenses : 2 103 566.74€
- Recettes : 2 103 566.74€

Le scrutin est approuvé à l'unanimité (49 pour)

Vote du budget primitif 2026 - Budget annexe SPANC

Il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir adopter le budget primitif 2026 du budget annexe Spanc qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 51 639.87€
- Recettes : 51 639.87€

Le scrutin est approuvé à l'unanimité (49 pour)

QUESTIONS ORALES

M. SCHWARZ souhaite savoir au sein de quelles commissions intercommunales seront traités les sujets liés à la mobilité. Le président répond que les mobilités douces relèvent de la commission de M. KELLNER, tandis que les autres volets seront abordés en « mode projet ».

* *
*

M. KELLNER présente la balade organisée par l'office de tourisme dans le cadre de l'opération nationale « Mai à vélo ». Ils invitent l'ensemble des élus à participer à cet événement le 23 mai à 14 h, rendez-vous à l'office de tourisme.

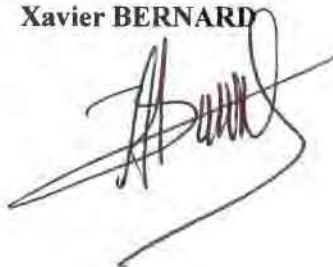
Afin de donner une dimension plus importante à cette initiative et de promouvoir efficacement les voies douces du territoire, M. KELLNER propose d'élargir la portée de l'événement. À cette fin, il sollicite les communes traversées par le circuit pour étudier l'appui logistique suivant :

- La mobilisation des polices municipales pour la sécurisation du parcours ;
- L'appel à des bénévoles pour renforcer l'encadrement des participants.

M. KELLNER s'engage à transmettre le tracé du circuit à l'ensemble des communes. Un retour sera effectué prochainement afin d'acter l'organisation définitive et de lancer les actions de communication.

Le secrétaire de séance

Xavier BERNARD



Le président



Arnaud DUMONTIER

